

Travaux de la Chambre

Je demande au député de bien vouloir me montrer la déclaration à laquelle il a fait allusion et j'y réfléchirai. Si nécessaire, je ferai appel à un autre député, mais j'y reviendrai et je prendrai une décision.

LE FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, hier à la Chambre, j'ai répondu à une déclaration de la députée du Parti réformiste en citant un document qui porte sur la campagne de financement de ce parti en Colombie-Britannique au moyen de polices d'assurance et de testaments.

J'ai le document complet et, si la Chambre le permet, j'aimerais le déposer. Il prouvera que nous ne demandons pas que les crédits d'impôts pour contribution politique servent à payer des primes d'assurance.

M. le Président: Le député demande l'autorisation de déposer ce document. Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Monsieur le Président, ma question au leader du gouvernement à la Chambre concerne les travaux de la Chambre pour demain, lundi et mardi et ce qu'il prévoit pour le reste de la semaine.

L'hon. Harvie Andre (ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, en espérant qu'on en aura fini avec le projet de loi C-60, dont on fait la deuxième lecture aujourd'hui, j'ai l'intention de passer à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi C-52, Loi concernant les ressources en eau du territoire du Yukon, puis au projet de loi C-64, Loi modifiant la Loi sur les Territoires du Nord-Ouest, auquel nous ferons franchir les trois étapes.

Lundi, nous passerons à l'étape du rapport et à la troisième lecture du projet de loi C-61, Loi portant pouvoir d'emprunt pour l'exercice financier commençant le 1^{er} avril 1992, et j'espère désigner mardi comme journée de l'opposition.

M. Dingwall: Monsieur le Président, mon observation s'adresse au leader du gouvernement à la Chambre.

Selon certains rapports de presse, le gouvernement songerait à mettre fin à la présentation des rapports annuels à la Chambre des communes.

Le ministre doit bien savoir qu'une telle décision nécessiterait, dans plusieurs cas, une modification de la loi régissant le ministère en cause. Pour les cas où ce n'est pas exigé par une loi mais plutôt par les traditions et les coutumes de cette Chambre, je me demande si le ministre considérerait un tel projet comme une recommandation à présenter en Chambre. Je pourrais peut-être lui communiquer l'article qui en parle afin d'éclaircir tout malentendu possible.

M. Andre: En sa qualité de politicien chevronné, le député sait qu'il ne faut pas considérer comme parole d'évangile tout ce qui est écrit. Je n'ai pas eu vent d'une telle rumeur, mais comme l'a si bien fait remarquer le député, bon nombre des règles relatives à la présentation de rapports annuels au Parlement découlent de lois précises qui créent les mandats des organismes visés par ces rapports annuels, qui doivent nous être présentés.

Il faudrait certainement adopter un projet de loi en Chambre pour entreprendre une telle opération. Il se pourrait que, quelque part au gouvernement, des fonctionnaires évaluent ce qu'il en coûte de présenter ces rapports, mais avant que le gouvernement n'envisage sérieusement de faire une telle chose, il nous faudrait en discuter avec les députés de l'autre côté.

M. Dingwall: Monsieur le Président, ma dernière question est la suivante. Est-ce que le leader parlementaire du gouvernement peut dire à la Chambre si le gouvernement du Canada a l'intention ou non de préparer une réponse globale au rapport du comité Beaudoin-Dobbie et s'il compte la déposer à la Chambre avant la fin de nos travaux en juin?

M. Andre: Corrigez-moi si je me trompe, mais je crois que le gouvernement doit répondre d'une certaine façon. Il va de soi que d'autres événements qui se sont produits, les discussions en cours, les rencontres avec les provinces et ainsi de suite influenceront sur la nature du rapport. Mais, nous le ferons si c'est nécessaire. Je crois que ce l'est et que nous devons présenter un rapport quelconque. Nous avons bon espoir que, dans l'intervalle, les travaux constitutionnels avanceront. Ce rapport ne serait donc pas aussi important.